Table des matières

Sommaire	5
La genèse et les lignes directrices de la réforme Ivan Verougstraete	7
Section 1. La genèse de la réforme	8
§ 1. L'abandon de la commercialité	8
§ 2. Le livre XX, jalon ou aboutissement d'une réforme	10
Section 2. Les lignes directrices de la réforme	13
§ 1. Un champ d'application élargi	13
§ 2. Une procédure unifiée	22
§ 3. Une modification de fond des chambres des entreprises	•
en difficulté	_
§ 4. La seconde chance	_
§ 5. Une procédure simplifiée	
§ 6. L'intégration du droit de l'Union européenne § 7. Compétence territoriale interne	
§ 8. Le passage à l'électronique intégrale	
a) Le registre de l'insolvabilité	
b) Le registre européen	
c) Quelques éléments de procédure électronique	
i) Forme d'introduction des créances	
ii) Notifications et communications	
iii) Assimilation de l'écrit	
iv) Significations	46
L'application du livre XX du Code de droit économique aux associations	47
Section 1. Introduction	
§ 1. L'ancien régime et la révolution	
§ 2. Le soutient à l'activité économique	49

	Section 2. Rappels	50
	§ 1. L'activité – l'entreprise	50
	§ 2. L'activité – l'entreprise économique	50
	§ 3. La distinction en droit des obligations entre la société	
	et l'association	
	§ 4. Les associations à titre gratuit ou à titre onéreux	
	Section 3. Champ d'application du livre XX	
	§ 1. L'article XX.1, § 1 ^{er} , du CDE	54
	§ 2. Personne physique exerçant des activités professionnelles	
	§ 3. Les personnes morales de droit privé	56
	§ 4. Les sociétés et associations sans personnalité juridique	58
	Section 4. Les particularités du Livre XX, réservées au secteur	
	non marchand	
	§ 1. Praticien de l'insolvabilité	
	§ 2. Aveu de faillite	63
	§ 3. La responsabilité pour faute grave et caractérisée	<i>C</i> 4
	qui contribue à la faillite	
	§ 4. La responsabilité pour les sommes dues à l'ONSS	
	§ 5. La responsabilité pour poursuite inconsidérée des activités .	
	Section 5. Modifications à la loi de 1921	67
	an an artistate des effections relatives an experience of alless	
	cture conjointe des réformes relatives aux sûretés réelles	
m	obilières et aux procédures collectives d'insolvabilité	69
	Michèle grégoire	
	Section 1. Introduction	70
	Section 2. Le droit matériel – Les sûretés réelles mobilières face	
	à la réorganisation judiciaire de l'entreprise du constituant	
	§ 1. Lors du dépôt de la requête	
	§ 2. Après la décision de réorganisation	
	§ 3. Dans le cadre d'un accord amiable	
	§ 4. Dans le cadre d'un accord collectif	75
	§ 5. Dans le cadre d'un transfert d'entreprise sous autorité	7.0
	de justice	/6
	§ 6. Dans le cadre d'une liquidation ou d'une faillite subséquente à une organisation judiciaire	77
	§ 7. Dans le cadre d'une faillite	
	Section 3. Droit judiciaire	
	JECTION J. DION NUCLEUS CONTRACTOR DE LA	/ 0

Section 4	. Droit international privé	79
Section 5	. Droit transitoire	80
	mesures provisoires et réorganisation judiciaire lispositions)	81
C édric a	Alter	
Zoé Plet	IncKx	
Section 1	. Introduction	82
Section 2	. Dépistage	82
§ 1.	La collecte des données et les clignotants (art. XX.21 à XX.24) .	83
§ 2.	Les chambres des entreprises en difficulté	86
Section 3	. Mesures provisoires	88
§ 1. [Mandataire de justice art. 30 (manquements graves	
	et caractérisés)	88
§ 2. A	Administrateur provisoire art. 31 (fautes graves et caractérisées)	89
§ 3.	Administrateur provisoire art. 32 (ex art. 8 LF)	
Section 4	. Médiateur d'entreprise et accord amiable	91
§ 1.	Médiateur d'entreprise	
§ 2.	Accord amiable	92
Section 5	Réorganisations judiciaires	93
	La nouvelle définition de la notion de créancier sursitaire extraordinaire	
§ 2.	Les conditions d'ouverture de la procédure	. 100
§ 3.	Effet du dépôt de la requête sur les saisies en cours	. 104
	a) Vente forcée de meubles	. 105
	b) Vente forcée d'immeubles	. 106
	c) Vente forcée de biens à l'encontre de plusieurs débiteurs	
_	dont l'un au moins a déposé une requête en PRJ	
§ 4.	Nouveau stand-still de 6 mois	
	Le jugement ouvrant la procédure et les voies de recours	
	Obligation d'information des créanciers	
	Procédure de contestation des créances	
§ 8.	Effets de la décision	
	a) Possibilité d'inscrire une sureté légale et conventionnelle .	
	b) Procédure de saisie en cours	. 117

	c)	Cré	ances spécifiquement gagées	118
	d)	Con	njoints, cohabitants légaux, co-obligés et cautions	122
		i)	Conjoints, ex-conjoints, cohabitants légaux	
			et ex-cohabitants légaux	122
		ii)	Codébiteurs et constituants de sûretés personnelles	124
	e)	La p	problématique des dettes de masse	126
§ 9.	Les	diffé	rents objectifs de la réorganisation judiciaire	133
	a)	Réc	organisation par accord amiable	133
	b)	Réc	organisation par accord collectif	136
		i)	Contestation créance	136
		ii)	Limites quant à l'élaboration du plan	
			(ex. 49/1, art. 73)	138
			Dépôt, vote et homologation du plan	
			Appel du jugement statuant sur l'homologation	
			Contrôle de l'exécution du plan	
	c)		organisation par transfert	
		i)	L'autocession	146
		ii)	Reprise de contrats en cours et/ou de passif	147
		iii)	Nouvelles modalités de vente	151
		iv)	Honoraires des mandataires et curateurs	152
		v)	Effacement	152
La réforme	de	la f	aillite	153
Florenc	e ge	eorg	e	
Introduc	tion			154
Section 1	1 1	ac m	nodifications substantielles de la loi sur les faillites.	155
§ 1.			on de la loi sur les faillites dans le Code de droit	133
3 1.			nique	156
§ 2.			on du champ d'application de la loi sur les faillites	
§ 3.			place d'une procédure électronique	
§ 4.			ement du fresh start	
_	a)		ccusabilité du failli se mue en un système	
	,		ffacement de dettes	167
		i)	Le projet initial	167
		ii)	Les réticences exprimées en commission	170
			Le texte définitif	
	b)		itation du dessaisissement du failli	

i) Le dessaisissement sous l'empi	
du 8 août 1997	
ii) La réforme de l'insolvabilité	
§ 5. Le régime des codébiteurs, sûretés perso	
§ 6. La responsabilité des administrateurs	
a) Le régime actuel	191
 b) La réforme du droit de l'insolvabilit 	ré 196
§ 7. L'adaptation aux normes européennes.	199
Section 2. Les modifications éparses opérées pa	ar le législateur 204
§ 1. Les consécrations légales des solutions o	dégagées
par la Cour de cassation	
a) L'article 46 de la loi sur les faillites	
de résiliation du curateur	
b) L'article 46 et le statut de dette de	
c) L'article 46 de la loi sur les faillites	
qu'il renfermed) La suspension des poursuites et la I	
des biens du failli	
§ 2. Les écarts du législateur par rapport à l	
de la Cour de cassation	
a) L'article 46 et les contrats constitut	ifs de droits réels 219
b) L'article 37 de la loi sur les faillites	220
c) Les associés d'une entreprise sans p	ersonnalité
juridique	225
§ 3. Aperçu des autres modifications ciblées	226
Section 3. Les oubliés et les disparus	231
§ 1. Les disparus	231
§ 2. Les oubliés	233
Conclusions	239
Tahle des matières	241